

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021

PRESENTS : MM. DESMEDT, DUBOUIL, BOURGETEAU, CHOQUET, RAUZIER, MOONEN, AUBRY, FOVIAUX, KWAK, BERTHELOT, ROUSSEAU, LENOBLE, MATRON.

MMES BONNET, BOURGOIN, DOLLEZ, TREZEL, FLAGOTHIER, BARRE.

ABSENTS REPRESENTES : Mme BRUNET par M. DUBOUIL
M. CONVERS par M. DESMEDT
Mme DESMEDT par M. DESMEDT
Mme DELAMARRE par Mme BOURGOIN
Mme FERNANDES par M. BOURGETEAU
Mme DELORMEL par M. DUBOUIL
Mme COULON par Mme DOLLEZ
Mme KONAN par M. BOURGETEAU

ABSENTS EXCUSÉS : M. HAMOT et Mme VIGNE.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Avancements de grade
3. Création de postes
4. Remboursement d'honoraire médical
5. Aliénation de logements HLM
6. Compte de gestion du Percepteur
7. Compte administratif 2020
8. Taux d'imposition communaux
9. Budget Primitif 2021
10. Questions diverses

En raison de la situation sanitaire et conformément à la loi du 14 novembre 2020, le conseil municipal se tiendra en visio-conférence.

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Colette **DOLLEZ**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Avancements de grade

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les ratios d'avancement de grade applicables aux agents :

Service	Grade actuel	Accession possible au grade de :	Nombre d'agents concernés	Taux
TECHNIQUE	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	2	100%
	Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 1ère classe	2	100%
ANIMATION	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	100%

M. **DESMEDT** précise que l'impact financier n'est pas déterminant et précise que cette évolution a été prévue dans le budget. Cela permet aux agents de poursuivre le déroulement de leur carrière. En effet, la majorité avait atteint le dernier échelon de leur grade.

VOTE : UNANIMITE

3. Créations de postes

M. **DESMEDT** propose les créations de postes suivants à compter du 1^{er} juin 2021 :

- 1 poste d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe,
- 2 postes d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe.

M. **DESMEDT** souligne qu'il ne s'agit pas de création de nouveaux postes mais d'évolution de carrière d'agents déjà présents au sein de la commune.

VOTE : UNANIMITE

4. Remboursement d'honoraire médical

M. **DESMEDT** informe le conseil municipal qu'un agent a avancé les honoraires du médecin lors de sa visite médicale nécessaire au renouvellement de son permis poids lourds.

Il propose de lui rembourser les frais avancés soit la somme de 36 €.

VOTE : UNANIMITE

5. Aliénation de logements HLM

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la cession d'un logement appartenant à la SA HLM de l'Oise, en application de l'article L 445-1 du code de la construction et de l'habitation :

- 48 rue du Comte Dauchy appartement n°2 - SH 84.17 m² : 130 000 €

VOTE : UNANIMITE

6. Compte de gestion du Percepteur

M. DESMEDT demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2020 établi par le receveur municipal qui est en parfaite concordance avec le compte administratif 2020 dressé par le service comptabilité de la ville.

VOTE : UNANIMITE

7. Compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Martine BOURGOIN, doyenne de l'assemblée, examine le compte administratif 2020 et approuve les résultats conformes aux résultats fournis par le receveur municipal qui font apparaître :

- En fonctionnement : un excédent de 3 557 524,65 €
- En investissement : un déficit de 823 599,68 €
- En restes à réaliser dépenses : 93 238,00 €
- En restes à réaliser recettes : 247 088,21 €

L'excédent de fonctionnement sera donc reporté au budget prévisionnel 2021 pour un montant de 2 887 775,18 € soit une affectation de résultat de 669 749,47 €.

VOTE : 23 POUR-1 ABSTENTION

8. Taux d'imposition communaux

Par délibération du 5 avril 2019, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts comme suit:

- Taxe d'habitation (TH) : 16,76%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,40%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 96,96%

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département (21,54%) est transféré aux communes.

Par conséquent, son nouveau taux de référence 2021 est de 56,94% (soit le taux communal de 2020 : 35,40 % + le taux départemental de 2020 : 21,54 %).

Il est donc proposé d'en prendre acte.

Par ailleurs, M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal, comme pour les années antérieures, de maintenir une stabilité des taux d'imposition communaux pour 2021 à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 56,94%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 96,96%

VOTE : 26 POUR-1 ABSTENTION

9. Budget primitif 2021

M. **DESMEDT** présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021 dont la balance s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	7 445 000,00 €	2 434 414,90 €	12 166 640,90 €
Recettes	9 732 226,00 €	2 434 414,90 €	9 879 714,90 €

VOTE : 26 POUR-1 ABSTENTION

Tour de table :

M. **DESMEDT** informe que le centre de vaccination a ouvert le lundi 22 mars et remercie les Docteurs Jean-Jacques **PIK** et Dominique **RAUZIER** ainsi que M. **DUBOUIL** pour leur investissement. Il précise que le centre est porté par la collectivité et a un impact financier non négligeable estimé à 100 000 euros. En effet, la commune doit fournir l'ensemble du matériel médical et logistique pour faire fonctionner ce centre et rémunérer par contrat les professionnels non connus de l'assurance maladie (médecins retraités ...).

M. **RAUZIER** est satisfait de l'organisation mise en place par la municipalité. Le centre de vaccination répond à une véritable attente des habitants de Saint Just et du Plateau Picard voir même au-delà. Le planning de l'équipe médicale est prévu jusqu'au 30 juin. Cela est plus difficile de trouver du personnel volontaire pour juillet et août, compte tenu des vacances estivales.

M. **DESMEDT** remercie le personnel des services techniques pour leur travail de réaménagement du massif devant l'Hôtel de Ville, et notamment la plantation d'un olivier âgé de plus de 200 ans.

M. **FOVIAUX** et Mme **TREZEL** adressent leurs remerciements au personnel du centre de vaccination ainsi qu'aux services techniques.

M. **CHOQUET**, qui a assisté au conseil d'administration du collège, explique que le nombre d'élèves va augmenter à la rentrée, passant de 611 à 645. Une nouvelle classe sera créée en 6^{ème}. Chaque niveau comptera donc 7 classes.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les voyages pédagogiques sont reportés à une date ultérieure.

Par ailleurs, le conseil d'administration a voté son budget qui est sain.

Mme **FLAGOTHIER** signale la présence d'orties sur le parcours santé.

M. **AUBRY** indique que depuis deux semaines il y a une odeur nauséabonde dans le bois de Mermont le soir vers 19h00, et cela est récurrent tous les ans à la même époque.

M. **DESMEDT** répond qu'il s'agit probablement des boues de la station qui se mélangent et qui comportent de la chaux. Il va demander à la Communauté de Communes de se renseigner auprès de la société Suez qui est en charge de la station d'épuration.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h00.